

DEPARTEMENT DU TARN

COMMUNE DE TREBAS LES BAINS 81340

Séance du 1er Septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 1er Septembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de TREBAS, sous la présidence de Madame Christine FARSSAC, Maire.

Étaient présents : Mme Christine FARSSAC, M. Joël IMBERT, Mme Ghislaine RUGEN, M. Albert FABRE, M. Benjamin MARIETTA, Mr Charly ESPITALIER, Mme Patricia BOUSQUET, M. Gérard PAULHE

Étaient Absents : M. Rémy MARTY, Michel CASTANHEIRA pouvoir de vote à Mr Charly ESPITALIER

Secrétaire de séance désigné Charly ESPITALIER.

Date de la convocation : 24/08/2021	Nombre d'élus : 10	Présents :8
Date d'affichage : 24/08/2021	En exercice : 10	Votants :9

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2021 :

Madame le Maire demande au conseil si des remarques sont à apporter concernant le compte rendu du conseil municipal du 7 juillet 2021.

Aucun commentaire n'étant énoncé, Mme le Maire procède au vote.

Le conseil approuve ce compte rendu à l'unanimité.

DELIBERATION VENTE DE LA PARCELLE 1233 A MR RECOULES ADRIEN :

Madame le Maire expose au conseil la demande de Mr RECOULES Adrien concernant la parcelle n° 1233 située au Rafinenc. Cette parcelle, jadis chemin rural, avait fait l'objet d'un arpentage en vue d'une cession à Mr RECOULES en 1974. Suite à une confusion et un mélange dans les dossiers, les services du cadastre ont attribué par erreur cette parcelle à Mr RECOULES sans qu'il n'y ait eu de transaction entre la commune et lui.

A ce jour Mr RECOULES souhaite régulariser cette situation car cela bloque la vente de ses biens.

Après débat, il en ressort qu'une vente de la parcelle 1233 est acceptée mais pour conserver la continuité du chemin rural actuel, la mairie doit acheter à Mr RECOULES la parcelle 1228. Madame le Maire procède au vote. Le conseil approuve à 8 voix POUR et 1 Abstention.

DELIBERATION DE CLASSIFICATION DES CHEMINS DE LA COMMUNE :

Madame le maire propose au conseil municipal d'établir un classement des voies communales conformément aux dispositions de la circulaire n° 426 du 31 juillet 1961 du ministère de l'intérieur. Après présentation d'une première ébauche il est convenu de revenir sur ce dossier au prochain conseil afin que chacun puisse étudier avec précision la proposition de Mme le Maire. Toutefois il est décidé de statuer sur le chemin entre la Mouzinac et La Boudoulié. Cette voie non classifiée jusqu'à maintenant a été après

délibération, et vote Pour à l'unanimité, classée chemin rural.

COMPTE RENDU DE L'ENTREVUE AVEC MR BOUSQUET ET SOLUTIONS ENVISAGEES :

Suite à la réunion de travail du 17 août 2021, suite à la rencontre avec Mr JEANJEAN le 19 août 2021 et la réunion en présence de Mr BOUSQUET Mathieu et de Mr MASSOL Jean Luc le 24 août 2021, il en ressort ce qui suit :

- Proposition de cession à la mairie par Mr JEANJEAN de la parcelle n°194 (La Mouzinac) afin de réaliser une sortie secondaire destinée aux engins agricoles.
- Matérialisation du chemin devenu rural au travers du pattus par un géomètre afin de l'inscrire définitivement au cadastre en tant que tel.
- Maintien de la signalisation, modification de l'arrêt municipal pour permettre le passage aux engins agricoles, rajout d'un panneau chaussée déformée.
- Entretien minimaliste du chemin (épareuse, réalisation de coupes d'eau, apport de grave si dégradations trop importantes).

Mr JEANJEAN demande un dossier complet concernant la mise en œuvre de ce projet, ce sera chose faite. Il a également été décidé du montant de la proposition que nous allons lui faire pour l'achat de la parcelle étant donné qu'il ne nous a pas donné de montant lors de sa proposition de vente et qu'il nous laisse le soin de lui faire une proposition qu'il lui conviendra d'accepter ou pas.

CHEMIN DERRIERE L'OUSTAL : PROPOSITION DU CABINET AGEX ET DEMANDE DE MR LECOULES JULIEN :

Madame le Maire résume au conseil la proposition du cabinet de géomètres AGEX, suite à la demande de Mr LECOULES d'acheter une partie du domaine public qui sert actuellement de parking pour les clients du restaurant. Cette proposition permettra aussi de régulariser l'accès à la parcelle 1404.

Nous pensions dans un premier temps conserver la propriété de l'arrière du bâtiment afin d'avoir accès aux réseaux, or il se trouve qu'ils sont tous enfouis dans la parcelle 358 appartenant à Mr LECOULES. Celui-ci s'engage, si la commune accepte sa proposition d'achat du chemin, à laisser un droit de passage à la commune en cas d'intervention sur les réseaux pour lui et les futurs propriétaires successifs.

Madame le Maire soumet ces propositions aux votes.

Mme Patricia BOUSQUET et Mr Charly ESPITALIER ne votent pas car concernés par ces modifications cadastrales. La proposition a été acceptée à 6 voix POUR.

SUIVI DU PROJET DU LOTISSEMENT LE JARDIN DES CLAUZES :

Madame le Maire laisse la parole à Mr IMBERT qui informe le conseil du planning approximatif du déroulement des travaux de viabilisation de ce futur lotissement. La commercialisation des terrains pourrait commencer à partir de mai 2022. Il faut dans un premier temps créer un budget annexe afin de mettre en place le plan de financement basé sur un emprunt à échéance au bout de 10 ans.

Il est soulevé par un des membres du conseil, l'idée de mettre en place un règlement intérieur du lotissement qui viendrait compléter les règles déjà instaurées par notre PLU. Une réunion de travail ultérieure sera prévue pour réfléchir à la rédaction de ce règlement.

MAISON DES SERVICES : COMPTE RENDU DE LA VISITE DE MME LA DEPUTE, EVOLUTION DU PROJET :

Suite à la demande de rencontre formulée par Mme la Députée, entre Mr GAVALDA (Président de VAL 81), elle-même et Mme le Maire de Trébas, le rendez-vous a été fixé au 4 août 2021 à la mairie de Trébas. A la demande de Mme le Maire, l'équipe de soins primaires de Trébas était également présente.

Les soignants ont encore une fois exprimé leur volonté de ne pas dépendre sous aucun prétexte des obligations de l'ARS dans le cas où la Communauté de Communes conduirait ce projet de bâtiment.

Mme la Députée s'est engagée à contacter l'ARS pour leur demander quelles étaient les obligations des soignants dans les structures encadrées par l'ARS et réalisées par des communautés de communes puisqu'elles en ont la compétence.

À ce jour nous n'avons pas eu de retour.

Dans tous les cas, la communauté des communes refuse dans le cas où elle serait porteuse du projet, d'utiliser le terrain du jardin partagé.

DEVENIR DU JARDIN PARTAGE : DELOCALISATION+ DEMANDE TERRAIN POUR CREER DES JARDINS OUVRIERS :

Suite à la reprise des activités du Jardin partagé, le nouveau bureau de l'association a pris contact avec la mairie pour discuter du devenir du terrain.

Madame le Maire propose au conseil d'utiliser une partie du terrain sous la station d'épuration. Il serait possible de mettre à disposition une bande sur toute la largeur de la parcelle pour une surface de 2500 m².

À ceci se greffe le projet de mettre en place des jardins ouvriers. Ce projet est encore flou mais le terrain pourrait être ainsi partagé.

PROJET PARKING STATION D EPURATION:

Malgré l'utilisation de la partie haute du terrain par le jardin partagé, il serait possible de matérialiser par des plantations d'arbres; deux rangées de stationnement en priorité pour les camping-cars mais également pour les véhicules lors de manifestations comme le vide grenier ou la fête.

NOUVELLE DISPOSITION A ENVISAGER POUR LES FORAINS :

Suite à la polémique de ces dernières semaines, il serait intéressant d'envisager une autre place pour accueillir les forains ainsi que de réduire leur durée de présence sur la commune afin de ne pas encombrer le bas du village pendant une semaine. Une arrivée le jeudi serait suffisante jusqu'au lundi matin.

L'emplacement qui pourrait être envisagé est le terrain gravillonné entre les terrains de sport et la plage. Le marché cette semaine-là serait déplacé sur le boudrome et le parking à côté du camping. Une rencontre avec les associations concernées est à prévoir pour en discuter.

Madame le Maire rappelle qu'il est obligatoire que chaque association transmette à la municipalité, leur bilan comptable, les statuts à jour et invite un élu à l'assemblée générale, pour prétendre à une subvention.

AMENAGEMENT DE LA SALLE DU CLUB ARC EN CIEL :

Madame le Maire laisse la parole à Mr IMBERT qui suit le dossier d'aménagement de la future salle du club Arc en Ciel.

Il est prévu d'aménager la salle qui sert actuellement de cuisine satellite à l'arrière de la salle polyvalente pour en faire un lieu uniquement réservé aux anciens. La partie sanitaire

actuelle va devoir être abaissée afin d'assurer l'accessibilité pour tous et aménager des toilettes aux normes PMR (Personne à mobilité réduite), les ouvertures seront modifiées pour rendre la pièce plus lumineuse et avoir un regard sur l'extérieur. Des devis vont être réalisés pour chiffrer le coût des travaux qui devraient débiter avant la fin de l'année. Lors de la réalisation des travaux, les aînés auront à disposition la salle polyvalente qui devra faire, elle aussi, l'objet de travaux de mise aux normes dans un second temps.

DEVENIR DU BATIMENT DU RESTAURANT LA SOURCE :

Madame le Maire propose au conseil de débiter sur le devenir du bâtiment du restaurant La Source.

Ce bâtiment, propriété de la commune depuis près de 25 ans n'a fait l'objet que de travaux sommaires dans les étages et se dégrade. Le restaurer impliquerait la réfection de toute la toiture (couverture et charpente), le réaménagement des étages, et la réorganisation de toute la partie commerce. En effet la réglementation actuelle impose un sens de circulation dans la prise en charge des produits destinés à la clientèle, or aujourd'hui ce n'est pas le cas, tout entre et ressort par la porte de service sur le côté droit de la façade. Un local poubelles climatisées devrait également être en place.

La vente de ce bâtiment est envisagée mais la municipalité souhaiterait que l'activité restauration perdure. C'est pourquoi elle continuerait à mettre à disposition du futur acquéreur la licence IV nécessaire pour faire fonctionner un établissement de ce type.

Une estimation du bâtiment va être demandé à des professionnels de l'immobilier.

QUESTIONS DIVERSES :

Madame le Maire présente au conseil le dernier devis de Mr CHIFFRE pour les travaux de restauration du chemin qui dessert la parcelle 542 (Les Costes). Elle procède au vote. Le conseil approuve à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 21 :50

Il est précisé que Mr Charly ESPITALIER s'excuse et quitte le conseil à 21 :13.